

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 9 mai 1969

La séance est ouverte à onze heures.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

M. Morison présente le 3^e rapport du comité permanent de l'expansion économique régionale.

L'IMPÔT SUR LE REVENU

DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT L'INDUSTRIE DE L'ASSURANCE

M. H. E. Gray (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, en conformité de l'article 41(2) du Règlement je me propose de déposer sur le Bureau de la Chambre un projet de règlement relatif à l'impôt sur le revenu qui intéresse l'industrie de l'assurance. Ce règlement explique par le détail le calcul des réserves déductibles sur les contrats de la portion à attribuer au Canada du revenu de placement des compagnies dont l'activité est internationale et de la portion devant être considérée comme étant canadienne des biens de ces companies.

Comme l'a déjà indiqué le ministre des Finances (l'honorable M. Benson), le règlement est rendu public à l'état de projet afin de faciliter l'étude du bill C-191 par le Parlement et par le public.

QUESTIONS ORALES

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LA RÉDUCTION DES DÉPENSES ANNONCÉE PAR LE PREMIER MINISTRE

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. En vue de dissiper toute équivoque possible à la suite de la déclaration du premier ministre hier au sujet d'autres réductions de dépenses, l'honorable représentant dirait-il à la Chambre si ces réductions s'appliqueront aux prévisions budgétaires courantes ou à celles de l'année financière 1970-1971, comme le proposent les fonctionnaires du ministère des Finances?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Pour 1970-1971 et les années futures, monsieur l'Orateur. Il s'agit de réduire les dépenses et de limiter les programmes actuellement en œuvre. J'ai déjà abordé la question en parlant à la Chambre du besoin de nous entretenir avec les provinces, par exemple, de la nécessité de restreindre les dépenses dans les programmes à frais partagés et ainsi de suite. Il faudra saisir les provinces des réductions réelles que l'on se propose d'apporter afin qu'elles comprennent l'obligation de limiter certains programmes importants.

L'hon. M. Lambert: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Faut-il entendre par la réponse du premier ministre qu'aucune mesure immédiate ne sera prise pour régler le problème de l'inflation? C'était pourtant le sens de la question d'hier.

Le très hon. M. Trudeau: Au contraire, monsieur l'Orateur, c'est un aspect très important de l'affaire. Bien souvent, le coût de ces programmes s'accroît plus rapidement que les revenus qu'en escomptent les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral, et c'est cela, entre autres, qui provoque l'inflation. Si nous voulons freiner l'inflation, nous devons veiller à ce que les dépenses, en général, ne dépassent pas les recettes. C'est là l'une des façons essentielles de nous attaquer à l'inflation.

L'hon. M. Lambert: Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser. Le premier ministre dirait-il à la Chambre ce qu'il entend par «certains intérêts acquis». Ces intérêts acquis comprennent-ils les vieillards pensionnés, les agriculteurs et les autres bénéficiaires des programmes du gouvernement?

Le très hon. M. Trudeau: Les intérêts acquis au pays se définissent peut-être d'eux-mêmes. Mais je suis prêt à dire que parmi ces intérêts acquis, je songeais aux partis de l'opposition qui réclament sans cesse que nous dépensions davantage dans tous les domaines.

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggart): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le premier ministre pourrait-il nous assurer que, malgré les réductions radicales qu'il propose, l'aide parcimonieuse accordée à l'agriculture ne sera pas réduite et que le pro-